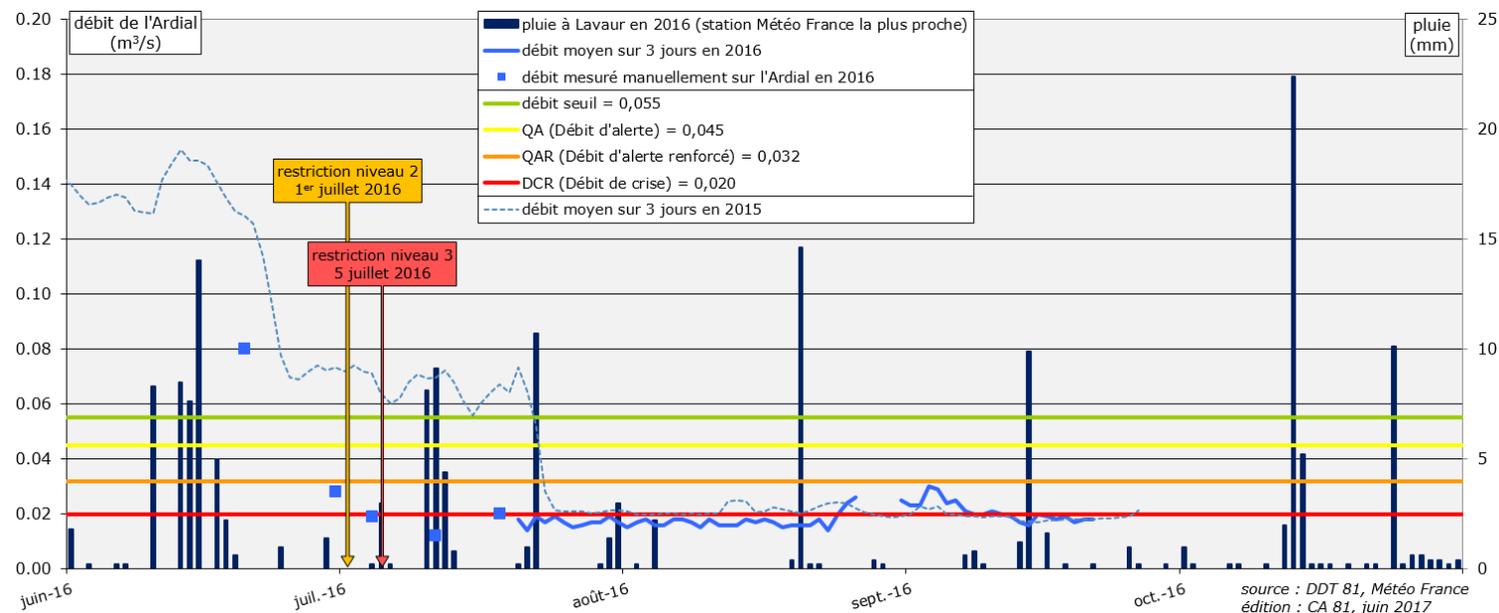


Débits moyens durant l'été 2016 : l'Ardial à Guitalens



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,08 hm ³
nappes déconnectées	0,0024 hm ³
plans d'eau	0,40 hm ³

pour la période d'été allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'été

bilan 2016

En cours d'eau et nappes connectées

5 préleveurs irrigants potentiels
44 ha potentiellement irrigués
134 m³/h (débit cumulé des pompes)
43 750 m³ autorisés
11 961 m³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn

En nappes déconnectées

1 préleveur irrigant potentiels
4 ha potentiellement irrigués
30 m³/h (débit cumulé des pompes)
2 000 m³ autorisés
279 m³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn

Plans d'eau : 18 plans d'eau à usage agricole sont recensés.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve a été acté : 8 000 m³ en cours d'eau et nappes d'accompagnement et 240 m³ en nappes déconnectées.

Les faits marquants

L'été de l'Ardial est toujours très marqué, avec une chute des débits intervenant assez tôt dans l'été. Des restrictions sont intervenues dès le 1^{er} juillet 2016, suivies de très près par une interdiction totale de prélèvement à partir du 5 juillet, sauf cultures en dérogation.

Le suivi des débits est assuré par des mesures manuelles, ponctuelles, réalisées par des agents de la DDT du Tarn, compte tenu de dysfonctionnements récurrents à la station de mesure automatique du débit installée en 2010 à Guitalens.

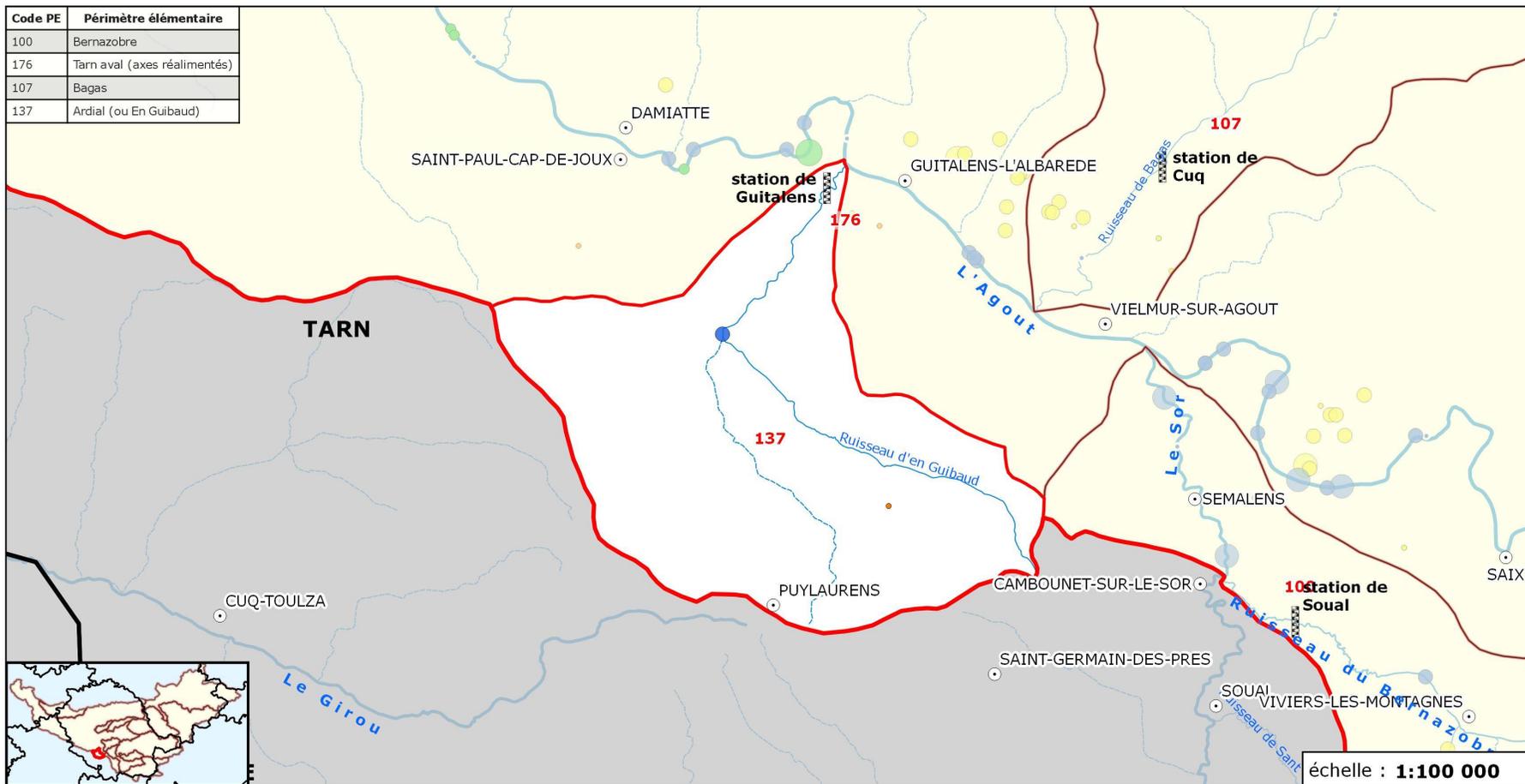


Organisation des prélèvements par tours d'eau

Chaque année, les prélèvements d'eau pour l'irrigation sur ce bassin sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps. Ainsi, un calendrier de tours d'eau est établi en concertation avec l'ensemble des irrigants et la Chambre d'agriculture, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en lissant les débits potentiellement prélevés.

Ce calendrier de tours d'eau est présenté au préfet pour approbation.

Code PE	Périmètre élémentaire
100	Bernazobre
176	Tarn aval (axes réalimentés)
107	Bagas
137	Ardial (ou En Guibaud)



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 137 - Ardial (ou En Guibaud)

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :

(volumes exprimés en m³)

en cours d'eau	en nappes connectées	en nappes déconnectées	prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)
1 - 10000	1 - 10000	1 - 10000	1 - 200000
10000 - 50000	10000 - 50000	10000 - 55207	200000 - 600000
50000 - 125000	50000 - 101320		

édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
www.tarn.chambagr.fr – outarn@tarn.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE